



ATTESTATION D'ASSURANCE

La Société d'Assurances Allianz IARD, Société anonyme au capital de 938 787 416 euros, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le Siège Social est sis 87 rue de Richelieu, 75002 PARIS, atteste que la **FEDERATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL et ses clubs affiliés**, sont assurés au titre du contrat n° **38.646.257**, souscrit à effet du 1er septembre 2004 et garantissant leur Responsabilité Civile en raison des dommages garantis causés aux Tiers du fait ou à l'occasion des activités assurées conformément aux dispositions des articles L321-1 et D321 – 1 du Code du Sport.

Toutefois, le contrat concerné par la présente attestation n'a pas pour objet de garantir les conséquences de la Responsabilité Civile d'Organisateur d'épreuves sur la voie publique.

Les montants garantis à ce titre par le contrat sont les suivants :

Département Développement
Souscription et gestion des contrats

MDS Conseil
43, rue Scheffer
75116 Paris
☎ 01 58 22 28 00 ☎ 01 58 22 21 16
Contact@grpmds.com

♦♦♦

Département Prestations
Déclaration et gestion des sinistres

MDS Conseil
43, rue Scheffer
75116 Paris
☎ 01 53 04 86 20 ☎ 01 53 04 86 87
Prestations@grpmds.com

♦♦♦

Service Réclamations
Réception et gestion des réclamations

Groupe MDS – Service Réclamations
2/4, rue Louis David
75782 Paris Cedex 16
☎ 01 53 04 86 30 ☎ 01 53 04 86 10
Reclamations@grpmds.com

Tous dommages confondus : 7 000 000 € par sinistre et par année d'assurance, (sans pouvoir dépasser pour les dommages ci-après) :

- Dommages matériels et immatériels consécutifs y compris les dommages causés aux locaux mis à disposition temporaire : 1 524 490 € par sinistre,
- Intoxications alimentaires : 762 245 € par sinistre et par année d'assurance,
- Dommages subis par les préposés : 762 245 € par sinistre et par année d'assurance.
- R.C vol vestiaire : 7 623 € par sinistre et 15 245 € par année d'assurance
- Dommages aux biens mobiliers confiés : 22 868 € par sinistre,
- RC atteintes accidentelles à l'environnement : Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus : 152 450 € par année d'assurance -
- Dommages immatériels non consécutifs : 762 245 € par année d'assurance -
- Protection pénale et recours : 15 245 € par sinistre

La présente attestation est valable du **1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015**. Elle est délivrée à titre de preuve de l'existence du contrat d'assurance. Elle ne peut engager la Compagnie au delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

L'Assureur déclare que l'Assuré est à jour du paiement de ses primes à la date d'établissement de la présente attestation.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2014

Pour la Compagnie Allianz IARD

GROUPE MDS
MDS Conseil
Par dérogation

Cache et signature

Eric MAYOLLE